



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 décembre 2017

LES ACTEURS DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE DEMANDENT LA FIN DE LA DEROGATION DU DROIT A SURCONSOMMER DANS LE RESIDENTIEL COLLECTIF NEUF

Le gouvernement a mis en consultation un projet d'arrêté, qui pourrait être publié en janvier et qui reconduirait la dérogation du logement collectif neuf dans la Règlementation Thermique 2012, permettant de bénéficier d'une dérogation de 15% de consommation énergétique annuelle supplémentaire par m². Rappelons que la Réglementation thermique impose un niveau de performance énergétique pour tous les bâtiments neufs.

Cette dérogation transitoire, concédée pour permettre une période d'adaptation aux nouvelles exigences, devait prendre fin au 1^{er} janvier 2015, mais avait été prolongée jusqu'au 1^{er} janvier 2018. Aujourd'hui, un projet d'arrêté prévoit de prolonger encore de deux ans cette dérogation qui constitue un frein à l'intégration des énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie dans les logements neufs.

Les acteurs des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, sont opposés à la reconduction de cette dérogation, qui permettrait de construire jusqu'en 2020 des logements moins performants que ceux construits en BBC (Bâtiment basse consommation) dès 2007. Aujourd'hui, un bâtiment collectif est jusqu'à 30% moins performant que son équivalent BBC construit il y a près de 10 ans : pour un immeuble de logements aux surfaces moyennes de 62 m² (surface moyenne des logements collectifs construits en 2014 selon l'INSEE) cela crée un écart de 12 à 16 kWh/m².an selon les zones géographiques.

Les professionnels du bâtiment maîtrisent désormais les technologies permettant de construire des logements performants, producteurs d'énergie renouvelable à des coûts compétitifs. En 2012, 70% des logements collectifs autorisés en France soit près de 160 000, consommaient déjà moins de 50 kWh/m².an. Il paraît aberrant 5 ans plus tard, de laisser quasiment 100% des logements neufs ne pas atteindre cette performance.

A l'heure où notre pays affirme avec détermination sa volonté d'amplifier la transition énergétique, il est indispensable que les énergies renouvelables prennent toute leur place dans le secteur du bâtiment, qui représente 45% de l'énergie consommée chaque année. Prolonger une nouvelle fois cette dérogation ralentira l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.



Syndicat des
professionnels
de l'énergie
solaire



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



La contribution commune AFPG, Enerplan, SER est consultable [au lien suivant](#), et la lettre d'Effinergie consultable [ici](#).

Contact :

AFPG : Jean-Jacques GRAFF, (jean-jacques.graff@es.fr) - 06 75 69 68 68

Enerplan : Martine Lausseure - AGM communications, (martine@lausseure.com) - 06 15 02 82 60

SER : Françoise JOUET, (francoise.jouet@enr.fr) - 01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

Effinergie : Angélique SAGE (sage@effinergie.org) – 04 82 53 21 77

GESEC : Pauline MISPOULET (p.mispoulet@gesec.fr)

CLER : Joël VORMUS (joel.vormus@cler.org)

Isolons la terre : Sylvie Charbonnier (Sylvie.Charbonnier@saint-gobain.com)